

**DIRECTION NATIONALE
DU GENIE RURAL**

**TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR
POUR LE PROJET D'APPUI A L'INITIATIVE POUR L'IRRIGATION DANS LE
SAHEL AU MALI (PAIS – MALI) DANS LA REGION DE KAYES**

Sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la Direction Nationale du Génie Rural (DNGR), la Coopération Espagnole appuie le Ministère de l'Agriculture de la République du Mali dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation.

Ainsi, dans la continuation des projets d'appui de la Coopération Espagnole au sous-secteur de l'irrigation de proximité au Mali dans la région de Kayes, elle a accordé au Ministère en charge de l'Agriculture une subvention d'environ **3 150 000 euros**, pour appuyer la mise en œuvre du projet dénommé « **Projet d'Appui à l'initiative pour l'Irrigation dans le Sahel au Mali (PAIS-Mali)** » .

L'objectif global du projet PAIS - Mali est de « Renforcer la capacité des parties prenantes et d'accroître les superficies irriguées pour une performance d'irrigation améliorée dans la région de Kayes, au Mali ». Il a comme objectif spécifique, améliorer les outils de recherche et renforcer le partage des connaissances sur les systèmes d'irrigation durables, renforcer les capacités des services techniques régionaux et nationaux chargés de la mise en œuvre et du suivi des systèmes d'irrigation et accroître les superficies irriguées de 250 ha.

A termes, les résultats attendus du projet sont : (i) les processus de planification des investissements en irrigation sont renforcés ; (ii) les capacités institutionnelles des structures étatiques et des Organisations Paysannes sont renforcées (iii) Les liens structurels entre les acteurs (état, acteurs intermédiaires, producteurs) sont améliorés (iv) Des modèles pertinents de projets d'irrigation de petits et moyens périmètres sont développés et capitalisés (v) les superficies irriguées sont augmentées de 250 ha (vi) La qualité des interventions dans le secteur est améliorée (vii) Un programme de recherche sur des systèmes d'irrigation à petite échelle, sur la diversification en cultures irriguées et la conservation et amélioration des sols est mise en place (viii) La plateforme intégrée de gestion de la connaissance créée par le SIIP est utilisée (ix) La coordination du projet est assurée

Le projet sera exécuté suivant les procédures nationales, prenant en compte les normes qui sont décrites dans la subvention octroyée par l'AECID, par une Unité de Gestion du Projet (UGP) intégrée dans les services du Ministère en charge de l'Agriculture, avec comme acteurs principaux : les Directions Nationales du Génie Rural et de l'Agriculture, les Directions Régionales du Génie Rural et de l'Agriculture et leurs démembrements au niveau des cercles d'intervention, l'Entreprise publique Espagnole « TRAGSA », les bénéficiaires directs, et les Collectivités Territoriales concernées.

La première réunion du Comité National de Suivi du Projet (réunion de démarrage) tenue à Bamako le 24 janvier 2020 a retenu une structure appropriée adaptée à notre contexte pour cette UGP

Au niveau national, l'UGP est placée sous tutelle du Directeur National du Génie Rural et au Niveau Régional, sous celle du Directeur Régional du Génie Rural.

1. Dépendance hiérarchique et fonction principale

L'Animateur est recruté sur base concurrentielle et placé sous l'autorité du Coordinateur du Projet avec qui, il signera un contrat annuel de performance. Il est responsable de la sensibilisation, de l'encadrement des bénéficiaires et de la liaison entre ceux-ci et l'Unité de Gestion du Projet. Chargé d'appuyer la mise en œuvre des activités du projet au niveau de sa zone d'intervention, il sera placé sous la responsabilité technique des superviseurs.

2. Responsabilités

Il (elle) sera chargé (e) de :

- appuyer à l'organisation et à l'animation des séances de sensibilisation et d'information des bénéficiaires ;
- définir les besoins de renforcement des capacités des acteurs et contribuer à l'élaboration des TDRs y afférents ;
- participer à l'organisation et appuyer techniquement la tenue des sessions de formation à l'endroit des bénéficiaires ;
- collecter et fournir régulièrement les données nécessaires au renseignement des données de base et indicateurs (environnementales, agronomiques, socio-économiques intégrant l'approche genre) ;
- veiller au respect de l'approche PNIP pour le choix des sites à aménager ;
- participer à l'identification des sites à retenir dans le cadre du projet ;
- s'impliquer fortement dans la sensibilisation et la mobilisation des communautés bénéficiaires dans le processus de réalisation du projet depuis l'identification jusqu'à la réalisation des travaux aménagements ;
- appuyer à la mise en valeur agricole des aménagements réalisés dans le cadre du projet ;
- appuyer à l'organisation des bénéficiaires autour des ouvrages/infrastructures à travers la mise en place des organes de gestion et le renforcement de capacités des exploitants ;
- contribuer au renforcement de capacités des bénéficiaires sur les questions relatives à la mise en valeur des aménagements, la gestion de l'eau et la sécurisation des ouvrages/infrastructures (CES/DRS, aménagements des abords des ouvrages) ;
- assurer le suivi et la mise en application des formations organisées par les prestataires de service au profit des bénéficiaires du projet dans sa zone d'intervention ;
- mettre en œuvre une planification mensuelle, bimensuelle, trimestrielle, semestrielle et annuelle des activités du projet ;
- participer à la mise en œuvre des activités de suivi et d'évaluation du projet ;
- fournir les comptes rendus des réunions tenues avec les bénéficiaires et un rapport mensuel d'activités au superviseur ;
- appuyer à l'élaboration et à l'application des ententes foncières pour une gestion concertée des espaces aménagés,
- jouer un rôle déterminant dans la mobilisation communautaire lors des travaux d'aménagements, des sites de bas-fonds, PIV et Petits Périmètres Maraîchers, des ouvrages de protection, et dans la mobilisation des contreparties villageoises (participation physique) ;

- assurer un suivi de terrain des prestations commanditées par l'UGP auprès des services de consultant ;
- rendre compte régulièrement aux superviseurs de l'état d'avancement des activités de terrain ;
- informer immédiatement le superviseur de toute information qui peut nuire à sa mission et à la mise en œuvre du projet dans sa zone d'intervention.
- réaliser toute autre activité contribuant à l'atteinte des résultats du projet dans sa zone d'intervention et au sein de l'équipe d'animation du projet ;
- fournir des informations sécuritaires disponibles dans sa zone d'intervention ;

3. Résultats attendus

L'atteinte des résultats du projet dépend en grande partie de la réussite des actions de terrain. A ce titre, les résultats suivants sont attendus de lui :

- les sites de réalisation des aménagements sont identifiés, diagnostiqués et validés ;
- les besoins de renforcement de capacités des acteurs sont identifiés, les TDR et les modules sont élaborés ;
- l'approche PNIP est connue et respectée pour le choix des sites à aménager ;
- les critères de sélection des sites et des bénéficiaires des aménagements sont connus et respectés ;
- la liste des sites à aménager est établie ;
- les ententes foncières élaborées pour les aménagements sont respectées et appliquées lors de la mise en valeur de l'aménagement ;
- des documents de cession et /ou titres de propriété ou d'immatriculation des parcelles sont fournis ;
- l'appui au parcellement après les aménagements est assuré ;
- les conditions de participation des bénéficiaires à la réalisation des activités du projet sont discutées et consignées dans un document ;
- la planification mensuelle des activités à mener dans sa zone d'intervention est exécutée conformément aux prévisions ;
- des rapport mensuel et trimestriel sont produits au plus tard 5 jours après la fin du mois et 7 jours après la fin du trimestre ;
- le suivi et l'évaluation des activités du projet sont assurés ;
- l'organisation des bénéficiaires autour des ouvrages/infrastructures (mise en place des organes de gestion et leur renforcement de capacités) sont assurés ;
- le suivi correct des prestations de terrain commanditées par l'UGP auprès des services de consultation est réalisé ;
- l'encadrement des exploitants pendant la mise en valeur est assuré ;
- les exploitants sont familiarisés à l'évaluation de la production suivant les méthodes modernes ;

4. Critères de performance

Parmi les critères de performance à ce poste, on retient entre autres :

- le respect du planning du activités ;
- élaboration à temps des ententes foncières ;
- l'édition des différents rapports à date ;
- l'établissement du niveau d'exécution des plans opérationnels trimestriels ;
- les sites retenus pour les installations d'irrigation de proximité ont fait l'objet d'accord écrit sous forme de convention entre la DNGR et les bénéficiaires directs ;

- la concrétisation du chronogramme d'exécution bimensuel ;
- pas de report d'activités.

5. **Qualifications requises**

Le titulaire du poste sera un technicien supérieur en Génie Rural ou de niveau BT ou plus en agronomie, en développement communautaire, en sciences de l'éducation, en sociologie, et ou tout autre diplôme équivalent. Il doit avoir :

- la nationalité malienne et une expérience confirmée en animation, organisation paysanne et au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'encadrement des producteurs et deux (2) ans expérience dans l'encadrement autour des périmètres irrigués et/ou aménagements de bas - fonds ;
- une bonne maîtrise du français et parler au moins une des langues parlées dans la zone d'intervention du projet (bambara, soninké, peulhs, khassonké, malinké) ;
- des aptitudes en approche genre ;
- une bonne capacité rédactionnelle et de communication orale ;
- le sens de l'organisation et de la gestion des priorités ;
- la connaissance de l'outil informatique (maîtrise de Word, Excel, Internet etc.) ;
- un bon esprit de camaraderie et être capable de travailler en équipe, notamment sa coordination ;

NB : une expérience dans l'encadrement dans le cadre d'un projet espagnole est un atout.

6. **Exigences professionnelles**

- ouverture d'esprit ;
- rigueur, probité et méthode dans le travail ;
- capacité à travailler sous pression et dans la discrétion.

7. **Conditions**

Pour ces postes, les conditions sont les suivantes :

- le contrat sera à plein temps et à durée déterminée d'un (1) an renouvelable sur la durée du projet et sous réserve de disponibilité financière ;
- la période d'essai sera de trois (3) mois ;
- le titulaire bénéficiera d'un salaire mensuelle selon expérience et la disponibilité financière du projet suite aux négociations ;
- le lieu d'affectation est la Direction Régionale du Génie Rural de Kayes. Ils seront déployés dans les zones d'interventions du projet à l'intérieur de la Région de Kayes suivant les différents besoins dans les cercles de Kayes, Bafoulabé, Kénièba et Yélimané. Cependant, le titulaire pourra effectuer des déplacements dans la région de Kayes et à Bamako selon les besoins de service ;
- l'entrée en fonction des titulaires est immédiate ;
- les candidatures féminines sont vivement encouragées et les expériences similaires avec la DNGR et l'AECID seront valorisées.

8. **Dossiers de candidature**

Les dossiers de candidatures seront constitués des pièces suivantes :

- une lettre de motivation adressée au Directeur National du Génie Rural ;
- un curriculum vitae de 4 pages au maximum ;
- les copies légalisées ou certifiées des diplômes obtenues ;

- les attestations de travail ;
- deux lettres de recommandation ;
- les adresses des personnes de référence (deux au moins) ;

NB : les dossiers déposés ne pourront plus être retirés

V. DATE ET LIEUX DE DEPOT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures sont adressés uniquement en copies dures peuvent être déposés à la Direction Nationale du Génie Rural ou à la Direction Régionale du Génie Rural de Kayes au plus tard, **le lundi 31 juillet 2023 à partir** de 16 h00 GMT précises.

Direction Nationale du Génie Rural

Rue Mohamed V :

Tel: 20 22 58 50 / 20 22 59 73 ; Fax: 20 22 11 34 / BP:155-Bamako.